

Koen Geens reste en place, mais ne convainc pas tout le monde

Si ses réponses relatives à la tuerie de Liège sont loin d'avoir satisfait les députés ce jeudi, le ministre de la Justice reste en place. Et annonce l'arrivée prochaine des plans de détention individualisés.

BENOÎT MATHIEU

La tuerie ayant ensanglanté Liège mardi a logiquement ouvert – et occupé une bonne partie – de la séance plénière de la Chambre ce jeudi. À la barre, on retrouvait le trio Charles Michel (MR), Jan Jambon (N-VA) et Koen Geens (CD&V), qu'une salve de quatorze questions, émanant tant de la majorité que de l'opposition, attendait. Et au final, ni le Premier ministre, appelant à «l'unité», ni le ministre de l'Intérieur n'ont apporté le moindre éclairage supplémentaire sur la tragédie.

Autrement dit, tous les projecteurs étaient tournés vers Koen Geens – qui n'était pas non plus assis sur un strapontin éjectable, seul le Vlaams Belang réclamant sa démission. Démission? Le ministre y a songé durant deux jours «sans sommeil». Non, il n'effectuera pas ce pas de côté. Au nom de la tâche déjà ac-

complie, et de celle qui attend toujours. «*Persévérer pour mieux faire, telle est ma volonté, avec le gouvernement.*» Quelque part entre le slogan et la séquence émotion.

«Ne cédon pas à la facilité»

Koen Geens est également revenu sur la décision, prise en mars, d'accorder un congé pénitentiaire à l'auteur des faits, Benjamin Herman. «*Une décision néfaste dont il est facile de dire, a posteriori, qu'elle constituait une erreur. Mais ne cédon pas à la facilité. Cette décision a été prise de façon réfléchie, sur la base d'une enquête sociale positive.*» Et de rappeler que seuls «2 à 3%» des sorties ou congés pénitentiaires débouchaient sur une récidive. «*Si l'on ne prend pas ce risque-là, quel est celui auquel on s'expose, lorsque des détenus étant allés à fond de peine réintégreront la société?*»

À ceux qui ont pointé, parmi les causes du drame, l'état de délabrement des prisons belges – de quoi générer, au choix, détresse, haine ou frustration – le ministre répond ceci: «*La prison de Marche-en-Famenne est exemplaire. Je n'en ai pas vu une autre de ce niveau en Wallonie.*»

Et puisque Koen Geens évoquait l'ampleur de la tâche à accomplir:

où en est l'application de la loi Dupont, qui date de 2005 et préconise l'élaboration systématique d'un plan de détention individualisé? Restée lettre morte faute d'arrêté d'exécution? «*Le projet d'arrêté va bientôt passer en gouvernement*», assure le ministre. Qui embraille sur son ambition de pouvoir payer aux détenus la prime leur ouvrant l'accès aux soins.

Une prestation qui n'aura pas convaincu tout le monde, tant dans les rangs de l'opposition que de la majorité suédoise. Par manque de réponses concrètes – pour ce faire, Koen Geens appelle à poursuivre le débat en commission Justice. De son côté, l'opposition réclame la convocation de la commission de suivi «attentats terroristes», ainsi que la saisine du comité permanent de contrôle des services de renseignement, plus connu sous le petit nom de comité R.

Le débat ne fait que commencer.

«Persévérer pour mieux faire, telle est ma volonté, avec le gouvernement.»

KOEN GEENS
MINISTRE DE LA JUSTICE